

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2023-71**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Martine MORELLON

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37  
Nombre de conseillers communautaires présents : 26  
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 8  
Nombre de conseillers communautaires absents : 2  
Démissionnaire après convocation et avant conseil : 1

### PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Martine MORELLON, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

### ABSENTS REPRESENTES :

Agnès BERAL donne pouvoir à Serge BERARD,  
Marie DECHESNE donne pouvoir à Pierre FREYSSINET,  
Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Catherine STARON,  
Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN,  
Ernest FRANCO donne pouvoir à Pascale MILLOT,  
Martial GILLE donne pouvoir à Jean-Marc BUGNET,  
Corinne JEANJEAN donne pouvoir à Jean-Louis GERGAUD,  
Céline ROTHEA donne pouvoir à Guillaume LEVEQUE

### ABSENTS :

Daniel SERANT,  
Christiane CONSTANT

Démissionnaire après convocation et avant conseil : Anaïs VIDAL

*Publiée le 02 octobre 2023*

**Objet : Désignation d'un nouveau représentant au sein du SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) du Rhône**

Vu le rapport par lequel Françoise Gauquelin expose ce qui suit :

Pour rappel, le SITOM Rhône Sud, syndicat mixte fermé, précise par l'article 6 des statuts syndicaux que le comité soit composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 4 000 habitants par communes composant la communauté de communes soit 8 titulaires et 8 suppléants.

Vu la délibération n°2020-42 en date du 21 juillet 2020, précisant la composition des membres titulaires et suppléants pour représenter la CCVG au sein du SITOM Sud-Rhône :

Membres titulaires :

M. Ernest FRANCO – Mme Céline ROTHEA – M. Jean-Philippe GILLET – Mme Christine MARCILLIERE – M. Jacky BESSON – M. Guy BOISSERIN – M. Frédéric GIORGIO – M. Grégory NOWAK

Suite à la démission de Guy Boisserin, représentant du SITOM pour la commune de Brignais, il convient de désigner un nouveau représentant.

La commune de Brignais propose la candidature de Mme Agnès Béral.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE l'intégration de Madame Agnès Béral au sein du SITOM Sud-Rhône pour représentation de la CCVG.**

**APPROUVE la nouvelle composition des membres titulaires pour représenter la CCVG au sein du SITOM Sud-Rhône**

Extrait certifié conforme,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)*